

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/393 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/123</i>	

Nombres de membres :
 En exercice : 124
 Présents : 81
 Votants : 86 (dont 5 pouvoirs)
 POUR : 86 (100 %)
 CONTRE : 0 (0 %)
 ABSTENTION : 0 (0 %)

Le vingt décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 11/12/2017
 M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BEGNY Agnès, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MENDES Michel, MOUTON Francis, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIÉRION Vincent, THIÉRY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Mmes PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et MM CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, PIC Jean-Yves donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE Jean-Pierre, RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DECHETS MENAGERS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'art. 2312-1 et suivants ;
 Considérant l'augmentation des tonnages collectés, notamment en collecte sélective ;
 Considérant donc la nécessité d'augmenter le montant des dépenses budgétées initialement par une hausse des recettes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la décision modificative du budget « Déchets ménagers » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011
 Article 611 : Sous-traitance générale : + 75 000

Recettes

Chapitre 070

Article 706 : Prestations de services : + 40 000

Article 707 : Ventas de marchandises : + 15 000

Chapitre 074

Article 74 : Subventions d'exploitation : + 15 000

Chapitre 077

Article 7718 : Autres produits exceptionnels sur op. de gestion : + 5 000

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



Par déléation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD